Bulletin d'information de



1996 - JUIN - No. 19



PISTA DI GHIACCIO RESEGA-PORZA

Plus le temps de s'occuper de ces patinoires !*

J'ai cru d'abord qu'il s'agissait d'une affaire personnelle; que j'avais un travail fou du seul fait des choix de ma vie professionnelle. Mais en interrogeant mes collègues, mes amis, des vieux, des jeunes, des inconnus rencontrés par hasard, je me suis rendu compte que je participais, malgré moi, à un véritable "phénomène de société": d'un côté, de plus en plus de gens au chômage, de l'autre, des gens ayant un emploi mais obligés de consacrer à cet emploi de plus en plus de temps et d'énergie.

Je le répète, rien de spectaculaire, pas de loi nouvelle, juste des faits. Tranquilles et souterrains, ils nous contraignent à travailler dayantage. Quels faits ? La crainte i'imagine que

des faits. Tranquilles et souterrains, ils nous contraignent à travailler davantage. Quels faits ? La crainte, j'imagine, que l'on a de se retrouver soi-même en train de pointer, mais surtout l'obligation dans laquelle chacun de nous se trouve de faire plus avec moins.

Bref vous et moi qui avons la chance d'avoir un emploi, disposons aujourd'hui, de moins en moins de temps pour faire "autre chose" que notre métier. Une situation nouvelle dont voici quelques conséquences que je soumets à votre réflexion.

"Bosse ou crève !"

A titre individuel, ce défi me parait moins déplaisant que je ne l'aurais imaginé. Il crée une tension assez excitante, qui transforme l'exercice de notre profession en une sorte d'épreuve athlétique :

il faut non seulement courir vite, mais tenir la distance, comme dans un marathon.

Le même défi donne par contraste aux instants de loisirs privés - plus rares et donc plus précieux - une intensité inédite, dans le style des Anglo-Saxons, pour qui le travail intense est inséparable des moments de détente intense !

Mais si ce repli a un effet éventuellement favorable sur le destin individuel des gens, il entraîne des effets problématiques sur le fonctionnement de la société. Les individus ont en effet moins de temps désormais pour participer à la vie des clubs et moins de temps aussi pour accepter des responsabilités dans les associations. Cela est particulièrement grave en Suisse, où la moitié des institutions sont conçues pour fonctionner avec des volontaires juste défrayés ou des bénévoles purs, miracle jadis possible lorsque les gens bénéficiaient de temps nécessaire, mais difficile, voire impossible aujourd'hui.

Notre manque de disponibilité réduit également notre capacité de nous ouvrir aux idées nouvelles. N'ayant plus le temps de penser, nous nous raccrochons à nos vieilles idéologies, à nos vieilles formules, à nos vieilles bouées.

Lorsque vous parlez aux gens et qu'ils vous disent être d'accord, observez que la minute d'après, ils répètent machinalement leurs anciennes convictions qu'ils venaient pourtant d'abandonner, disaient-ils!

Ce repli sur la vie individuelle privée est-il réel ? A vous de voir. S'il l'est, il donnera aux individus une capacité de résistance bien plus grande qu'on ne le croyait possible et c'est tant mieux.

Vivre et non seulement exister, agir, s'impliquer par le biais d'une collectivité, d'une association. Créer des liens, se rendre disponible, quelques instants, quelques heures. S'adapter aux nouvelles situations, évoluer, se ménager du temps libre. S'investir. Oui c'est certain, je trouverai toujours le "temps" nécessaire pour m'occuper de ces patinoires !!! Disponible pour de nouvelles aventures... mais en votre compagnie.

Pierre Gueissaz

*Réflexion tirée d'un article de Claude Monnier, Directeur du "Temps stratégique"

PATI - INFO propose:

Assemblée Générale à Saignelégier

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale relate toutes les activités réalisées durant l'année par notre Association

Entente L.S.H.G. - Arbitres - A.P.A.R.

Découvrez le bilan de la saison 1995-1996 et les perspectives en vue d'un partenariat véritable

PISTA DI GHIACCIO RESEGA - PORZA

La nouvelle patinoire de Lugano est magnifique, sa directrice nous présente son nouvel outil de travail

La Chaux-de-Fonds réaménage et améliore les infrastructures de la Patinoire des Mélèzes

Lorsque la promotion en LNA permet d'améliorer ses installations sportives

JO: la flamme du «Matin»



our de gloire, hier, pour cinq Suisses dans le Jardin des dieux (Garden of the Gods) au Colorado: ils ont porté, tour à tour, la flamme olympique en direction d'Atlanta à deux mois de l'ouverture des Jeux. Le concours organisé par «Le Matin» leur a permis de vivre des moments inoubliables. Le Romand de l'équipe, Jean-Marc Gerber, a posé un quart d'heure pour un millier de photos! En début de soirée, la flamme a terminé son étape à Colorado Springs, dans un immense feu d'artifice.

ASSEMBLEE GENERALE - «A.P.A.R.»

Saignelégier - mercredi 29 mai 1996

Présents:

Patinoires

LAUSANNE VALLEE DE JOUX

LEYSIN

SION SAIGNELEGIER

TRAMELAN

DELEMONT DELEMONT NEUCHATEL

LA CHAUX-DE-FONDS MOUTIER

MOUTIER MEYRIN

MEYRIN LE LOCLE VERBIER

MONTHEY FLEURIER

GRAND-LANCY THONEX THONEX

PRILLY-MALLEY

ROBERT Yves

LOCCA R.

GERBER J.-M.

ZADIK Jacqueline Mme

CROCI Gino

VUILLEUMIER Jean-Claude

FROIDEVAUX W.
COMTE Francis
HENRIOUD C.-A.
PILLER Daniel
SCHNEGG Olivier

JOBIN M.

VERMESSE Bernard DUPERRIER Robert BLASER André

BERGUERAND Patrice

SCHUPBACH Jean-René

JEANNET J. MENOUD Alain

EHINGER Jean-Pierre RIEDO Théodore GUEISSAZ Pierre

Excusés:

Loèche-les-Bains

Morges

Les Ponts-de-Martel

1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31 mai 1995, à Meyrin

Le procès-verbal est accepté sans modification, avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du Président

A) Activités générales

- Trois séances du Comité de Direction
- Quatre séances A.P.A.R.
- Deux parutions du Pati-Info
- Assemblée de la SPAS, à Bienne
- Information à diffuser auprès des patinoires
- Collaboration L.S.H.G. A.P.A.R.

Voici les nombreuses activités réalisées par notre Association durant l'année 1995-1996, activités détaillées comme suit :

Mandats 1995 - 1996

1. Parution du bulletin d'information « Pati-Info »

No. 17 - juin 1995

No. 18 - décembre 1995

2. Promotion - information - affiliation des patinoires

32 patinoires affiliées. Chaque canton doit maintenir l'intérêt auprès de « ses » patinoires et les informer des objectifs de notre Association.

Nouvelle patinoire : Centre Sportif Sous-Moulin, Thônex

Nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle patinoire au sein de notre Association.

3. <u>Etablissement du calendrier en Suisse Romande</u> Collaboration avec la L.S.H.G. et les arbitres

Séance de coordination entre la L.S.H.G. et l'A.P.A.R.

Projet de partenariat entre les deux parties

Interlocuteur officiel L.S.H.G. = le club

Le club intervient auprès de la patinoire.

Patinoire n'a aucun lien « juridique et officiel » avec la L.S.G.H.

Carence à remédier le plus rapidement possible.

Véritable collaboration en vue entre la L.S.H.G. - les arbitres - l'A.P.A.R.

Mise en place d'un système permanent de communication et d'information.

4. Achats en commun

Suite à notre Assemblée Générale de 1994, les patinoires intéressées à acheter des articles en commun sont priées de faire parvenir leurs intentions au Comité Directeur. Le principe des achats en commun avec une centrale d'achats et une participation au chiffre d'affaires devraient susciter l'intérêt général d'autant plus que les transactions se traduisent par des achats à des conditions favorables.

Nous restons donc à l'écoute des patinoires intéressées ?

5. Portrait-robot d'une patinoire artificielle modèle en Suisse

Ce dossier n'a pas évolué durant cette année. Il nécessite un engagement important de la part des patinoires romandes. L'E.P.F.L. est toujours intéressée à collaborer pour l'avancement de ce dossier.

Pour rappel, nous reproduisons la décision prise à l'Assemblée Générale de 1994 :

L'élaboration d'un document intitulé <Portrait robot d'une patinoire artificielle modèle en Suisse> avec la collaboration de l'E.P.F.L. constitue également un important dossier à traiter.

Les membres de l'A.P.A.R. acceptent un investissement maximum de Fr. 4'000.-- pour mener à bien ce projet. Le Comité de Direction mettra tout en oeuvre pour la réalisation concrète de ce document sans avoir à débourser ce montant financier à disposition. Yves ROBERT propose que la S.P.A.S. participe pour 50% des frais (Fr. 2'000.--) pour l'élaboration du portrait robot d'une patinoire artificielle modèle en Suisse. Le Comité de Direction assurera le suivi du dossier auprès de la S.P.A.S.

Il est évident que la réalisation de ce mandat signifierait un avantage considérable pour les projets de construction des nouvelles patinoires artificielles en Suisse. Quelles sont les patinoires intéressées à faire avancer ce dossier majeur ?

B) Réunion du Comité de Direction

Séance du 3 octobre 1995, à Moutier

- Annuaire A.P.A.R.
- Certificat de service/maîtres de glace
- Pati-Info
- L.S.H.G. S.P.A.S.
- Reconnaissance profession maître de glace

Deux séances avec le groupe de travail des maîtres de glace au sujet de la reconnaissance de la profession et de la formation des maîtres de glace (profil du maître de glace idéal et recherche d'un canevas de cours).

C) Réunions A.P.A.R.

Séance du 4 juillet 1995 à Cossonay

Prise de position de l'A.P.A.R. face à la L.S.H.G.

Entente A.P.A.R. - L.S.H.G.

Projet de collaboration véritable - Instauration d'un partenariat

Séance du 13 décembre 1995 à Neuchâtel

Annuaire A.P.A.R. - Certificat de service

Reconnaissance de la profession de maître de glace

Pati-Info - L.S.H.G.

Assemblée Générale 1996

Mérite François Chevillat

Séance du 26 mars 1996 à Lausanne-Malley

Présentation des produits Dupon, surfaceuses et équipements de patinoires

Séance du 3 mai 1996, à Yverdon

Bilan de la saison L.S.H.G. - Arbitres - A.P.A.R.

Projet de partenariat entre les trois parties

D) Réunion de la S.P.A.S

Assemblée Générale le 21 juin 1995, à Bienne Participation romande : Bienne, La Chaux-de-Fonds, Genève, Monthey, Saignelégier, Neuchâtel, Lausanne-Prilly.

L'A.P.A.R. présente les activités réalisées durant l'année écoulée.

E) Parution de l'Annuaire A.P.A.R. 1996

Ce bottin de ressources humaines et physiques de chaque patinoire est une « mine » de renseignements précieux et indispensables.

Chaque patinoire doit transmettre immédiatement toute modification intervenue dans sa patinoire (introduction de la T.V.A.!) afin de maintenir en permanence notre annuaire à jour.

F) Cotisations 1995-1996

Fr. 100.-- par patinoire, sans changement. 32 patinoires affiliées.

G) Divers

Les délégués romands à la S.P.A.S, Gino Croci et Daniel Piller, nous commentent les activités de l'année de la S.P.A.S.

CONCLUSIONS

L'A.P.A.R. termine sa huitième année d'activité et j'en profite pour remercier mes collègues du Comité de Direction pour leur soutien, leur disponibilité et leur enthousiasme.

J'aimerais rappeler le décès de notre ami François Chevillat, de Moutier, membre fondateur de l'A.P.A.R. et l'instigateur de la plupart des réalisations de notre Association.

Au moment de conclure, je vous répète encore et toujours que votre « implication active » est indispensable à la bonne marche de l'A.P.A.R.. l'unique possibilité d'aller de l'avant, d'évoluer, de définir et de réaliser vos objectifs.

Notre dynamisme et notre vitalité, c'est vous...

PERSPECTIVES

Les perspectives sont identiques à celles de l'année dernière et se situent à deux niveaux :

- le concret de chaque jour, la réponse immédiate à la demande, la solution à votre problème. Nos installations doivent « tourner », la satisfaction des utilisateurs et de nos patrons « prime » sur tout. Ce quotidien nécessite beaucoup de notre énergie.
- Au second niveau, les perspectives sont philosophiques ou techniques des dossiers difficiles à traiter parce que leur réalisation n'est possible qu'à moyen à long terme.
 - la reconnaissance de la profession de maître de glace
 - le portrait-robot d'une patinoire artificielle modèle en Suisse
 - la mise sur pied d'une « francophonie » des patinoires avec des échanges fructueux, des communications permanentes, sur le plan international.

Au début de notre neuvième année d'activité, les défis sont nombreux avec le risque de s'engager toujours plus. Votre Comité reste disponible pour répondre à toute demande collective ou individuelle.

Merci pour votre présence, votre participation et votre confiance.

Francs et fiers, ces montagnards!

Pierre Arnold a dit tout son plaisir et sa fierté de se retrouver dans le Centre de loisirs, qui s'intègre parfaitement dans le paysage naturel, mais aussi social et culturel de la région. Une réalisation sur laquelle il a pesé de toute son influence, mais en refusant toutefois toute immixtion personnelle lors de sa réalisation.

Donateur de la sculpture d'André Ramseyer, il l'a baptisée «Flamme d'espoir» et dira «Flamme s'élançant vers le ciel, la sculpture d'André Ramseyer reflète l'expression de la volonté des Francs-Montagnards de rester un peuple indépendant, fidèle à ses terres, à sa cohésion et à ses idées. Le bouillonnement intérieur, libéré par le noyau de la flamme suggère les luttes que les Francs-Montagnards durent mener pour sauvegarder leur identité. L'ouverture latérale de la flamme semble laisser passer des liens prudemment tendus vers l'extérieur et susceptibles d'élargissement.»

Pierre Arnold terminera son message par ces phrases, que l'on peut lire sur le socle de la sculpture:

> Francs... ces Montagnards Epris de liberté Farouches indépendants Toujours fidèles Parfois excessifs Jamais résignés Fiers... ces Montagnards.

(pha)

3. Rapport du trésorier - Année 1995-1996

A. P. A. R.

Patinoires romandes contactées par lettre en mars 1995 : 32

Patinoires affiliées à l'A.P.A.R. : 31

Patinoires avec cotisations 1995 (Fr. 100.--) : 27

Recettes

Total en caisse au 30 avril 1995	Fr. 1	Fr. 11'739.40	
Cotisations 1995 en retard:			
- Centre Sportif, Champéry	Fr.	100	
- Sport-Aréna, Loèche-les-Bains	Fr.	100	
Intérêt net	Fr.	127.80	

Total en caisse Fr. 12'067.20

Dépenses

Total dépenses	Fr.	724.20	
Comité A.P.A.R., décès François Chevillat Décompte des taxes	Fr. Fr.	561.60 16.60	
Pati-Info, photocopie laser couleur	Fr.	146	

TOTAL EN CAISSE AU 30 AVRIL	1996 :	Fr.	11'343
		-	

Note: A) Cotisations non payées pour 1995:

- Patinoire d'Ajoie SA, Porrentruy	Fr. 100
- Société Coopérative de la Patinoire	
d'Yverdon	Fr 100

B) Le règlement financier des cotisations 1996-1997 parviendra aux patinoires au mois de juin 1996

4. Rapport de l'organe de contrôle

à l'intention de l'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l' ASSOCIATION DES PATINOIRES ARTIFICIELLES ROMANDES (A.P.A.R.) à Saignelégier, le 29 mai 1996

Monsieur le Président, Madame, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié, conformément aux dispositions légales, les comptes annuels arrêtés au 30 avril 1996.

Nous avons constaté que les écritures comptables sont tenues avec exactitude.

Sur la base de notre examen, nous proposons à l'Assemblée d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Gino Croci

Prilly, le 28 mai 1996

5. Décharge du Comité

Le Comité de Direction est déchargé, à l'unanimité et avec remerciements pour le travail accompli.

6. Information S.P.A.S.

Vu les difficultés d'organiser des choses ensemble (cours de maîtres de glace par exemple), vu également le problème de langues (traduction simultanée coûteuse), nous vous proposons de restructurer et de redistribuer les tâches de la S.P.A.S. sous forme d'une nouvelle organisation.

Il y aurait donc la S.P.A.S. avec un comité central de 3 romands et 4 alémaniques qui se rencontreraient moins souvent qu'actuellement et qui s'occuperaient que des problèmes liés aux contacts divers au niveau national ou international, rapport avec la L.S.H.G. nationale, Suisa, etc... Nous n'aurions donc plus qu'une conférence des directeurs, certainement tous les deux ans.

Les cotisations seront diminuées.

Au dessous, il y aurait les deux associations indépendantes, la S.P.A.S. alémanique et la S.P.A.S. romande avec leurs propres statuts, comptes et budgets.

Nous organiserions donc nos propres cours de maîtres de glace ainsi que toutes les tâches régionales.

En fait, pour nous, il n'y aurait pas énormément de changements puisque nous travaillons déjà dans ce sens. Il faudra pour nous modifier quelque peu nos statuts, ainsi que la désignation de notre association qui deviendrait S.P.A.S. - R.

Une assemblée extraordinaire aura lieu cet automne afin d'entériner ce changement.

Il faudra également voir ce que l'on fera de la fortune actuelle de la S.P.A.S. qui se monte à Fr. 52'000.--.

A mon avis, il faudrait garder Fr. 22'000.-- à la S.P.A.S. pour des mandats au niveau national et distribuer le solde selon une clé de répartition à définir, à chaque association, ce qui permettra ainsi aux suisses alémaniques de se structurer.

Les cotisations seraient dorénavant encaissées par les deux sections et un montant à définir serait redonner à la S.P.A.S. Information donnée par Gino CROCI.

<u>Préparation de l'Assemblée Générale de la S.P.A.S. les 20 et 21 juin</u> 1996 à Lugano

Gino CROCI et Daniel PILLER présentent le programme de Lugano. La traduction française ne sera pas faite.

La délégation romande devra intervenir systématiquement dans les débats en insistant particulièrement sur le point relations S.P.A.S. - L.S.H.G.

7. Mise à jour de l'Annuaire 1996 et Identité romande

Comme mentionné précédement, l'Annuaire A.P.A.R. est une mine de renseignements indispensables. Les commentaires, remarques, suggestions, de votre part, ne pourront qu'améliorer le contenu tout en étoffant la qualité de l'information. Ne pas oublier de communiquer toute modification à l'intérieur de vos patinoires au moyen des feuilles spécifiques (échéancier : 15 septembre 1996).

Identité romande

Nous vous rappelons que cette carte personnelle donne droit à la gratuité pour l'accès et l'utilisation des installations membres de l'A.P.A.R. (pour autant que celles-ci ne soient pas louées à des tiers). Nous précisons que certaines installations communales appliquent des règlements précis excluant ce type de faveurs.

Ne pas oublier d'informer votre personnel de l'accès libre et autorisé dans les installations concernées. Un « spécimen » de cette carte serait judicieux !

Nouveau responsable de l'Annuaire et Identité romande:

Claude-Alain HENRIOUD Patinoires du Littoral 4, Quai R.-Comtesse 2000 Neuchâtel

Echéancier final: 15 septembre 1996

8. Mandats 1996-1997

- Parution du bulletin d'information « Pati-Info »
 parutions par année (juin et décembre)
- 2. Promotion information affiliation des patinoires
- Etablissement du calendrier en Suisse romande Collaboration avec la L.S.H.G. et les arbitres Partenariat Patinoires / propriétaires et L.S.H.G. / locataire
- Annuaire 1996
- 5. Cours de maîtres de glace 1997
- 6. Reconnaissance du statut de maître de glace
- 7. Projet de collaboration avec les patinoires françaises et françaises (signature d'un protocole d'entente)
- 8. Achats en commun (sous réserve de demandes précises des patinoires)
- 9. Projet de voyage d'étude et de perfectionnement pour les membres de l'A.P.A.R. 1997
- Agenda Sport Gestion des surfaces de glace ou installations sportives par l'informatique
- 11. Mérite François CHEVILLAT
- 12. Portrait-robot d'une patinoire artificielle modèle en Suisse
 - Etude de faisabilité
 - Plan de recherche, contrat avec l'E.P.F.L. de Lausanne (en attente)

9. Pati-Info

Le Pati-Info sera publié deux fois par année, en juin et décembre. Parution du prochain numéro : juin 1996 Donnez-nous de vos nouvelles, écrivez-nous, racontez-nous ce qui se passe dans votre région. Proposition / contenu: 1-2 pages techniques (chefs de glace)

responsable?

1-2 pages administration (secrétariat)

responsable?

1 page arbitres

1 page L.S.H.G. (Clubs)

<u>Nouveau</u>

Rubrique cantonale

1 page Valais

1 page Neuchâtel

1 page Jura

1 page Genève

1 page Fribourg

1 page Vaud

1-2 pages Patinoires francophones

Publicité-Sponsor - Argent (Sulzer-Zuko-Etc.)

Nous attendons avec impatience de vos nouvelles ? Quelle patinoire se présente pour le Pati-Info de décembre 1996 ? Contactez-nous rapidement!

10. Bilan L.S.H.G. - A.P.A.R.

Nous nous sommes rencontrés avec la L.S.H.G., le 3 mai à Yverdon. Nous avons pu mesurer ainsi notre collaboration. Celle-ci est en très bonne voie, puisque des deux côtés, il y a un dialogue.

Nous avons d'abord fait le bilan de la saison 1995/96 qui a été dans l'ensemble positif.

- durée des matches à 2 h.15 pour certaines catégories
- matches en semaines autorisés à 21 h.15
- championnat à 2 vitesses etc... tour de table

Ensuite, nous avons évoqué la saison à venir 1996/1997

Il a été décidé :

- reconduire l'expérience des 2 h.15, et l'étendre aussi aux Novices A2
- la L.S.H.G. donnera rapidement les dates début et fin de championnat, la durée exacte des matches, ainsi qu'une information générale sur la saison 1996/1997.

Il a été question également des problèmes des dates du calendrier, importantes pour planifier les patinoires ainsi que des blessures en patinoire.

Information donnée par Gino CROCI Voir article spécifique dans le Pati-Info No. 19

11. Formation des maîtres de glace

Ce dossier a considérablement évolué depuis l'année dernière pour devenir la première priorité de notre association. Plusieurs séances de travail se sont déroulées pour aboutir au cours de formation de maîtres de glace les 23 et 24 mai 1996 à Saignelégier.

Le cours de maîtres de glace aura lieu chaque année.

Nous vous prions de lire attentivement le compte-rendu du cours de maîtres de glace dans le Pati-Info No. 19 et de respecter les échéanciers mentionnés.

12. « Mérite François Chevillat »

- La première page du Pati-Info, avec le logo et le sigle « APAR »
- Le concours où il fallait reconnaître cinq personnages croqués dans le Pati-Info No. 9 avec, comme récompense, une plaquette en or
- Le sondage sur le contenu du Pati-Info
- L'introduction des photos couleurs
- Le projet d'une revue illustrée dans laquelle chaque patinoire romande devrait se présenter
- Identité romande, le « passeport » permettant d'accéder aux installations romandes
- L'Annuaire A.P.A.R., l'outil indispensable pour l'information et la communication entre les patinoires

Toutes ces innovations sont l'oeuvre d'une seule personne, notre collègue et ami François Chevillat.

Votre Comité a donc pris la décision de créer le « Mérite François Chevillat » à partir du premier janvier 1996, ceci afin de perpétuer cet esprit dynamique, créatif et novateur.

Eligibilité : Une personne ou un groupe de personnes ayant contribué

- à l'avancement de la profession au niveau technique
- à l'avancement de la reconnaissance de la profession de maître de glace
- en proposant toute innovation technique ou administrative susceptible de faciliter la gestion des installations

Prix:

Une oeuvre d'art intitulée « Mérite François Chevillat »

Jury:

Comité A.P.A.R.

Celui-ci se garde le droit de ne pas décerner le

« Mérite François Chevillat » si la qualité des dossiers

est jugée insatisfaisante

Date limite:

31 juillet 1996

pour remise des dossiers de candidature

Informations:

Pierre Gueissaz

13. Cotisations 1996-1997

Fr. 100.-- par patinoire, sans changement, 32 patinoires affiliées

14. Divers

a) Lors de notre dernière Assemblée Générale, nous vous avons présenté un programme informatique intitulé Agenda-Sport. Il s'agit d'un programme permettant la gestion des surfaces de glace avec facturation automatique. Plusieurs patinoires ont fait l'acquisition de ce programme.

Un bilan serait instructif pour nous en premier lieu et pour les patinoires « hésitantes ». A discuter lors de notre prochaine rencontre.

- b) L'introduction de la TVA dans les patinoires est dans le domaine de la réalité ? Avez-vous des problèmes ? Votre programme comptabilité est-il à la fine pointe du progrès ? Faites-vous face à des situations cocasses ou dramatiques ? Informez-vous de ce qui se passe chez nous ?
- c) Un voyage d'étude et de perfectionnement est prévu au printemps 1997 à l'intention des membres de l'A.P.A.R.
- d) O.P.A.M / Février 1991

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs. Suite à différents incidents intervenus dans le Valais, l'application cantonale de cette ordonnance varie considérablement et les conséquences sont multiples pour certaines patinoires.

En général, les mesures préconisées par les services cantonaux concernés sont onéreuses et souvent irréalisables à court terme. Nous vous suggérons de rencontrer « votre » service cantonal et de proposer un plan d'intervention incluant des travaux à réaliser par étapes, sur plusieurs années.

Informez-vous auprès de vos collègues des patinoires voisines ? Communiquez-nous vos (bonnes) expériences ? L'information est un atout primordial dans ce dossier ? Une rencontre d'évaluation romande serait-elle utile ? Faites-nous parvenir vos commentaires et suggestions ?

Lausanne - Malley, le 12 juin 1996

Le rapporteur : Pierre Gueissaz

Dix ans du Centre de loisirs des Franches-Montagnes

«La flamme d'espoir» inaugurée

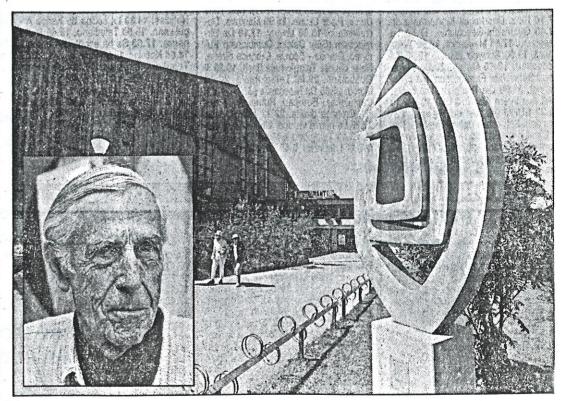
Portes ouvertes, carrousels, orchestres et retrouvailles ont émaillé ce week-end les festivités marquant le 10e anniversaire du Centre de loisirs des Franches-Montagnes. L'occasion d'inaugurer une statue d'André Ramseyer, une «Flamme d'espoir» offerte par Pierre Arnold, l'ancien président de la Migros qui, en son temps, avait provoqué le décollage du projet en posant deux millions sur la table...

Samedi en fin de journée, sous l'orage, la partie officielle a réuni les représentants des communes concernées et le monde politique. L'occasion pour Jean-Pierre Beuret, pilote de ces célébrations, de saluer Pierre Arnold qui fut l'un des artisans de cette réalisation via son soutien financier.

L'ancien patron de la Migros devait dévoiler la statue qu'il offre à cette occasion au Centre, une œuvre du sculpteur neuchâtelois bien connu André Ramseyer. L'occasion aussi pour Pierre Paupe, au nom des communes francs-montagnardes, de rappeler que le Centre ne s'est pas fait en un jour et qu'il incarne en quelque sorte la solidarité des communes du Haut-Plateau puisque c'est une réalisation collective.

La ministre Anita Rion, de son côté, apportait le salut gouvernemental et ne manquait pas de relever que La Chaux-des-Breuleux, dirigée par son mari, venait d'adhérer au Centre. Robert Wernli des Breuleux, président du Conseil d'administration, soulignait enfin que ce complexe sportif, contesté par d'aucuns à l'époque, répondait aujourd'hui à un réel besoin en voyant défiler 200.000 personnes dans ses murs par an.

Il a relevé aussi que les nombreux visiteurs sont Valaisans, Grisons, Zurichois, Bâlois ou encore Français. Bref, le Centre de loisirs est devenu au fil du temps un ciment entre les gens de la région. Mgo



Devant le Centre de loisirs

La statue de l'artiste neuchâtelois André Ramseyer (en médaillon).



Association des Patinoires Artificielles Romandes M. Pierre GUEISSAZ Centre Intercommunal de Glace de Malley SA

1008 PRILLY

Le Sentier, le 3 juin 1996

<u>Concerne</u>: les Hockeyades, matches de hockey avec Sparta Prague du 22 au 26 août 1996

Monsieur,

Par la présente, et pour faire suite aux différents entretiens téléphoniques que vous avez eus avec M. Locca, nous vous confirmons que le Centre Sportif offrira la gratuité aux membres de l'APAR (sur présentation de la carte remise par l'APAR) pour l'entrée aux matches des hockeyades qui auront lieu du 22 au 26 août 96.

Vous trouverez ci-joint le programme des manifestations. Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations ou renseignements.

D'avance, nous vous remercions de votre précieuse collaboration et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CENTRE SPORTIF DE LA VALLEE DE JOUX

P. Guyon, Secrétariat





"LES HOCKEYADES"

Cet été à la patinoire, le mois d'août sera show !!!!

Réservez vos dates

22 août 96 Jeudi

EHC Kloten - Lausanne HC

à 20h00

Vendredi 23 août 96

EHC Kloten - HC Sparta Praha

à 20h00

Samedi 24 août 96 HC Sparta Praha - HC Fribourg Gottéron

à 18h00

Dimanche 25 août 96

HC Sparta Praha - Grenoble HC

à 18h00

Lundi

26 août 96

HC Sparta Praha - La Chaux-de-Fonds

à 20h00

Prix d'entrée :

Adulte Fr. 25.-

Enfant

Fr. 15-

Abonnement

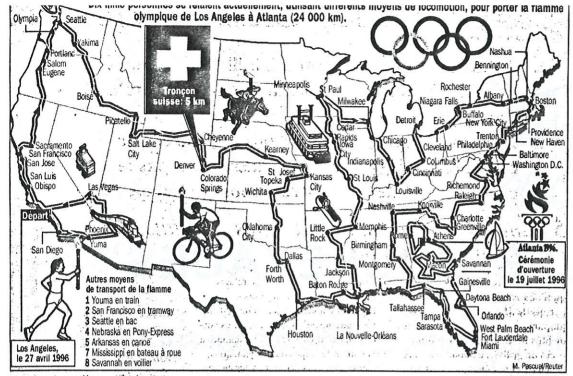
pour les 5 matchs:

Adulte

Fr. 100.-

Enfant Fr. 60.-





Americains elections



Jour de gloire et d'émotion pour cinq Suisses partis porter la flamme aux Etats-Unis

Colorado Springs Denis Pittet

a devait être un grand jour, ça l'a été. Les cinq Suisses partis à Colorado Springs suite au concours organisé par Coca-Cola, le Blick et «Le Matin» pour porter la flamme olympique sur son trajet vers Atlanta ne sont pas près d'oublier leur aventure. L'émotion, la vraie, était au rendez-vous en fin d'après-midi du côté du Garden of the Gods, un splendide parc national garni de rochers ocres immenses, comme on en voit dans les meilleurs westerns, et même les moins bons d'ailleurs.

Boulimie de photos

Jean-Marc Gerber, le Romand de l'équipe, a ainsi connu des instants inoubliables. Imaginez une petite route serpentant à l'ombre des gros cailloux, des dizaines d'Américains complètement éberlués de voir un Suisse dans le coin, et qui plus est, porteur de flamme. L'effèt est garanti: Jean-Marc Gerber a posé, en quinze minutes, pour environ 962 photos, tenant dans ses bras et tour à tour, mère, père, enfant et grandmaman... Puis la caravane de la flamme a pointé le bout de sa fumée. A l'américaine. Des motardssapins de Noël, des grosses voitures de police, l'assistance et... Isabelle Gehring, native d'Yverdon mais habitant Bülach depuis dix-huit ans, qui tenait le relais précédent. Applaudissements, accolades, bruit de cloches (car il y avait même des Suisses habitant la région qui s'étaient déplacés pour l'occasion) avant de faire passer la flamme d'une torche à l'autre. Peu auparavant, Mario Bieli, Andreas Lehmann et Stefan Schwarz, à quelques kilomètres de là, connaissaient la même émotion.



Des Instants Inoubliables pour Jean-Marc Gerber.

En début de soirée, la flamme terminait son étape à Colorado Springs. Un immense feu d'artifice illuminait alors le ciel, au son de l'orchestre symphonique de la ville. Jean-Marc Gerber, lui, répondait aux questions de CNN. Quand on vous disait que les Américains n'en revenaient pas...

A.P.A.R.

ASSOCIATION DES PATINOIRES ARTIFICIELLES ROMANDES

Séance L.S.H.G. - ARBITRES - A.P.A.R.

Yverdon - Vendredi 3 mai 1996

Bilan de la saison 1995 - 1996

Liste des présences

PELLETIER Roland
BERNARD Claude
KAST Jeanpierre
THONNEY Alain
CALAME Jean-Pierre
CROCI Gino
HENRIOUD Claude-A.
SCHUPBACH J.-René
JEAN-MAIRET Eric
MASSON Jacques-A.
STEGMULLER Robert
SCHNEGG Olivier
GUEISSAZ Pierre

Président LRSR LSHG
436 SR
Chef Formation SR
Recherche Talents SR
CA - SR
Centre de Loisirs
Patinoires du Littoral
Patinoire de Monthey
Patinoire du Bugnon
Centre Sportif Vallée de Joux
Patinoire Moutier
Patinoire de Malley

Chaux-de-Fonds
Tolochenaz
Genève
Morges
Treycovagnes
Saignelégier
Neuchâtel
Monthey
Ponts-de-Martel
Le Sentier
Moutier
Moutier
Lausanne

Patinoires excusées:

Tramelan

Loèche-les-Bains

Leysin

La Chaux-de-Fonds

1. Pierre Gueissaz souhaite la bienvenue aux participants et remercie les représentants de la L.S.H.G. et des arbitres pour leur présence. Un tour de table permet à chacun de se présenter. L'objectif de la rencontre est l'évaluation des décisions entérinées par les parties concernées pour la saison 1995-1996 et de proposer des suggestions ou recommandations pour la prochaine saison.

Gino Croci fait la lecture des décisions entérinées par les deux parties et applicables dès la saison 1995-1996 (annexe).

2. Position des patinoires

Saignelégier

- Bonne expérience pour la saison 1995-1996
- Etendre la durée des matches aux novices
- Matches débutant avec du retard (être strict)
- Connaître les dates du championnat 1996-97 le plus rapidement possible
- Mode de championnat à deux vitesses à reconduire pour la prochaine saison
- Satisfaction concernant la planification des matches actifs en semaine jusqu'à 21 h.15.

Neuchâtel

- Expérience positive et concluante
- Durée du match 2 h.15 est une bonne décision
- Problème de réfection de glace le samedi, deux matches en même temps, un seul employé d'exploitation
- Etendre la durée du match aux Novices A2 serait une solution idéale à tester.
- Tournoi « Piccolos » minimum 2 h.30 période prévue de 2 h.00 est trop courte.
- Championnat à deux vitesses, difficile à planifier, certaines périodes restent disponibles avec impossibilité de relouer la glace.

- Ponts-de-Martel Durée du match 2 h.15 en ordre
 - Heure de convocation = heure de début du match
 - Arbitres doivent être bien informés
 - Echauffement 5 minutes compris dans les 2 h.15
 - Arbitres clubs patinoires doivent être informés et respecter l'horaire
 - En faveur d'une durée maximale de 2 h.15 pour les Novices A2
 - Lorsque le match dépasse 2 h.15, la fin du match est sifflée et les équipes doivent quitter la glace (un seul match arrêté à Villars pour la saison 1995-96) Chaque partie doit faire preuve de bonne volonté

Vallée-de-Joux

- Satisfait de la formule 1995-1996
- Connaissance du calendrier 1996-97 le plus vite possible afin de planifier la nouvelle saison Problématique d'un club qui déclare forfait pour un match. L'équipe locale doit-elle être équipée sur la glace pour homologation, par l'arbitre, de la victoire?
- Claude Bernard précise que le cas s'est produit une seule fois, à la Vallée-de-Joux, la saison dernière. Le club a décidé de ne pas effectuer son déplacement sans avertir la LSHG et les arbitres. Des directives précises seront communiquées à tous les clubs pour la prochaine saison.

3. Position LSHG + Arbitres

R. Pelletier

Remercie l'APAR pour son invitation
 Collaboration bienvenue dans le but d'améliorer les relations entre les deux parties

Objectif: Véritable partenariat entre la LSHG et

les patinoires

Séance de la LSHG le 4 mai 1996

Dates du championnat seront communiquées le

plus rapidement possible

C. Bernard

 Bilan de la saison 1995-1996, niveau de satisfaction générale au niveau de l'APAR Idem pour le Comité Romand de la LSHG (juniors)

Catégorie «Novices », durée du match problématique. Essai avec les A2?

J. Kast

 Nouvelles fonctions à la LSHG SR Pas contre la formule :

A tester la prochaine saison

R. Pelletier

- Durée du temps de match 2 h.15 Inclure la catégorie de jeu Novices A2

- La LSHG communiquera à l'APAR d'ici le

29 mai 1996

Les catégories concernées par les 2 h.15
Les dates du début et fin du championnat

- La durée exacte des matches ?

- L'information générale pour la saison 1996-1997

J-P. Calame (Arbitre)

- Match en semaine à 17 h.00

- Problème de disponibilité des arbitres

 Selon la suggestion des patinoires, est d'accord pour encourager les jeunes arbitres à être actifs Ouverture d'esprit des clubs

Implication des arbitres dans la vie des clubs

4. Considérations d'ordre général

Patinoires:

 La réception des dates du calendrier est importante pour planifier la location de la glace.
 Les calendriers doivent parvenir le plus vite possible aux patinoires.

LSHG:

Problématique logistique de la LSHG
 Echéancier difficile à avancer.

C. Bernard

- Pour les juniors, le pré-calendrier sera envoyé à l'APAR à la mi-juillet 1996 et sera diffusé auprès

de chaque patinoire.

Moutier

 La LSHG a apporté une assistance appréciée aux nouveaux employés de la patinoire en ce qui concerne la planification des matches et le calendrier.

Championnat à deux vitesses

- 17 unités de matches planifiées
- 11 utilisées

Respecter la durée du match
Match retardé de 45 minutes par les arbitres ?
Horaire de la patinoire ?
Après 30 minutes, une équipe peut refuser de jouer (statuts LSHG)
Les parties impliquées doivent faire preuve de « bons sens » et trouver la meilleure alternative possible.

En cas d'augmentation du nombre de matches, on assiste à une diminution des entraînements.

Qualité de la formation ?

Monthey

- Aucun problème tout au long de la saison 95-96
- Horaires très structurés, peu de disponibilité ou de flexibilité

Tournois Piccolos 2 h.15 - Pas assez de temps

 Perte de temps lors des changements d'équipes, beaucoup d'équipes en même temps

J. Kast

Les tournois Piccolos devraient se dérouler selon un schéma de jeu bien précis.

Les équipes jouent en largeur et il est important de garder les mêmes proportions qu'une patinoire normale.

La disposition idéale sur la surface de jeu devrait être la suivante :

- 2 surfaces de jeu en largeur
- 2 jeux de séparation pour délimiter les surfaces de jeu
- Partie centrale avec des bancs sur la patinoire
 joueurs / entraîneurs
 - accélérer les changements = gain de temps Cette systématique devrait être identique dans toutes les patinoires

Acquisition de deux jeux de séparation ? Planifier les dates des tournois Piccolos ?

LSHG:

 Pour l'établissement du calendrier, la collaboration entre la LSHG et les patinoires permet de constater une nette amélioration.

Patinoires:

 Planification sur l'informatique, difficile à modifier Responsables des clubs et LSHG doivent comprendre la problématique des corrections ou modification du calendrier.

Patinoires:

 Que se passe-t-il lorsqu'un joueur est blessé, qu'il a du sang sur son maillot et du sang sur la

glace?
La LSHG s'est-elle penchée sur ce problème
spécifique et des directives précises ont-elles été

émises ? Qui fait quoi ? Qui est responsable de quoi ? Quel est le rôle de la patinoire, des

arbitres, du club?

Arbitres : sang sur la glace = arrêt du match sang sur le maillot = joueur doit se soigner et changer de maillot

R. Pelletier - Aucune directive précise n'a été donnée à ce jour mais la LSHG va donner

prochainement une réponse.

Arbitres:

- A Neuchâtel, les matches qui se déroulent dans la bulle provoquent une perte de temps due aux déplacements des arbitres pour se rendre au vestiaire. Un système de liaison (radio) devrait être mis en place entre la bulle et le vestiaire afin de faciliter le travail des arbitres.

5. Communications

R. Pelletier signale une évolution probable du hockey sur glace en Suisse. Actuellement, l'entraînement est privilégié par rapport à la compétition. Cette tendance, à court terme, devrait s'inverser et se traduire par deux fois plus de matches, ce qui poserait des problèmes de disponibilité de glace aux patinoires.

But de la LSHG : Equipe nationale, améliorer la qualité de jeu à la base (la pyramide).

Une réflexion s'impose de la part des patinoires quant à cette hypothèse et une solution est-elle envisageable sans fortement pénaliser le secteur « formation » ?

Problèmatique générale : plus d'arbitres

plus de glace

la diminution des « équipes » loisirs

est-elle inéluctable?

J. Kast informe qu'au niveau des jeunes, la formule du tournoi est supérieure à celle du championnat. Plusieurs matches pour chaque équipe et ce, dans la même journée, moins de (frais) déplacements et plus de jeu pour les joueurs.

Le cours romand des maîtres de glace se déroulera à Saignelégier les 23 et 24 mai 1996. La LSHG et les arbitres sont cordialement invités à la première journée qui verra un débat entre les trois partenaires : LSHG - Arbitres - Patinoires, dont le but est de mieux se connaître en vue d'un partenariat véritable avec une complémentarité clairement définie et approuvée par tous.

Claude-Alain Henrioud contactera R. Pelletier afin de planifier le déroulement de cette journée.

La LSHG, les Arbitres et l'A.P.A.R. sont d'accord pour reconduire l'entente de la saison dernière et d'améliorer la collaboration entre les parties, afin de tout mettre en oeuvre pour que la nouvelle saison se déroule dans de bonnes conditions, tant pour les clubs que pour les arbitres et les patinoires.

Le bilan de la saison 1996-1997 devrait faire l'objet d'une séance d'évaluation au mois de mai 1997.

Pierre Gueissaz

Annexe mentionnée

Trois Vaudois décrochent le titre d'expert fédéral en tourisme

Il s'agit d'un professeur de l'Ecole hôtelière de Lausanne, d'un spécialiste dans la création de logiciels et d'un directeur d'office du tourisme.

Le Département fédéral de l'économie publique, par ses bureaux de l'OFIAMT et de la Fédération suisse du tourisme, a décerné vingt-trois diplômes d'expert fédéral en tourisme. Il s'agit du titre extra-universitaire le plus élevé en Suisse dans l'économie touristique.

Expérience exigée

Au nombre des récipiendaires figurent trois Vaudois, personnes actives dans le tourisme de ce canton: Robert Meier, 39 ans, professeur à l'Ecole hôtelière de Lausanne en gestion touristique, administrateur de la société

SDH qui s'occupe de consulting touristique et de gestion d'infrastructures hôtelières; Robert Michel, 46 ans, propriétaire, directeur de la société Touristika de Villars, spécialisée dans la création de logiciels de gestion, d'informations et de réservations pour offices du tourisme. Il était autrefois directeur de l'Office du tourisme de Villars-sur-Ollon; Renald Locca, 39 ans, directeur de l'Office du tourisme et du Centre sportif de la vallée de Joux, après avoir été plusieurs années à la direction de centres de remise en forme en Suisse romande et de l'Hôtel Warwick à Genève.

L'acceptation aux examens, qui ont eu lieu fin novembre à Berne, passe par une analyse stricte des candidats qui doivent bénéficier de plusieurs années d'expérience dans le domaine touristique, dont au moins cinq ans comme cadre supérieur. Le diplôme est subordonné à la réussite d'examens oraux et écrits de maîtrise de langues étrangères, dont l'anglais et deux langues nationales.

La remise des diplômes aura lieu le 26 janvier à Berne, en présence des hautes autorités touristiques et politiques suisses.

G. H. □

PRESIDENT DES JUNIORS S.R. BERNARD CLAUDE RUE DU CENTRE 19 1131 TOLOCHENAZ

Tolochenaz, le 28 août 1995

Suite à la séance tenue le 04 juillet 1995 entre les représentants de la Ligue Suisse de Hockey sur glace et l'Association des Patinoires Artificielles Romandes, nous vous faisons parvenir les principales décisions entérinées par les deux parties et applicables dès la saison 1995-1996.

- A) Accord des patinoires sur le temps des matches, pour les Minis A+B et Moskitos A
 3 X 20 minutes, maximum 2 H.15.
 - Pour les Juniors et Novices pas de changement, 3 x 20 minutes, sans limite de temps.
- B) Accord de la L.S.H.G. d'avancer et de reculer d'une semaine le championnat.
- C) Accord des patinoires, pour essai sur le mode de championnat à deux vitesses. Les responsables de clubs, par rapport au nombre d'équipes inscrites, doivent connaître exactement le nombre de " plages " de matches à réserver et le communiquer à la patinoire dans les meilleurs délais.
- D) Accord de la L.S.H.G. pour autoriser les patinoires à planifier les matches actifs en semaine jusqu'à 21 H. 15.
- E) Accord des patinoires pour fixer les matches du mouvement juniors le mercredi dès 17 H. 00. dans ce cas précis, une ou deux séances d'entraînement pourront être suppimées pour les clubs sans compensation par les patinoires.

A.P.A.R.

Pierre Gueissaz Président

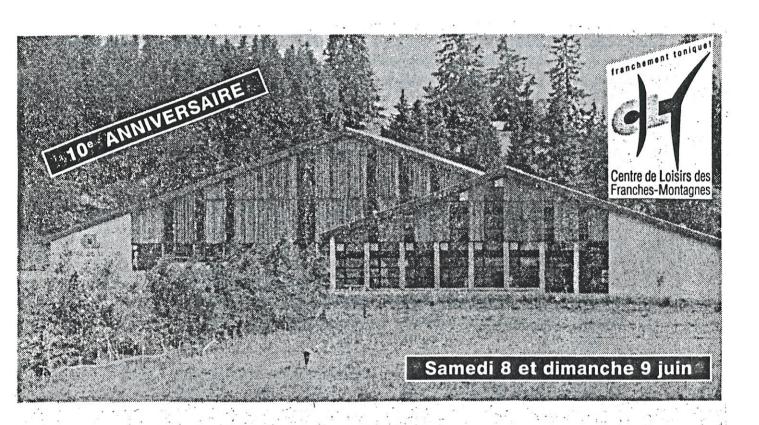
Association des Patinoires

Artificielles Romandes

L.S.H.G.

Pour le Comité Romand Président des Juniors

Claude Bernard



L'heure d'un tour d'horizon

Aujourd'hui et demain, le Centre de loisirs des Franches-Montagnes fêtera son dixième anniversaire de manière tangible, populaire et joyeuse. L'occasion, pour nous, de faire le point avec son directeur, Gino Croci, du Noirmont, à la tête du magnifique complexe depuis sa création. Un dialogue permettant de prendre le pouls d'une institution qui, depuis une décennie, règle le rythme de beaucoup d'indigènes, des sportifs principalement, qu'ils soient hockeyeurs, patineurs, nageurs, volleyeurs, judokas, kartéistes, body-builders et autres tireurs à l'arc... Sans oublier les amateurs d'arts, puisque de superbes expositions sont organisées régulièrement. Yves Voirol y expose actuellement une quarantaine d'œuvres. Un régal pour l'esprit!

Gino Croci, après dix années de services, peut-on dresser un portrait type de l'habitué du Centre de loisirs!

Pour ce qui est de la piscine, nous pouvons compter d'abord sur une clientèle francmontagnarde, équitablement répartie entre adultes et enfants. En fin de semaine, nous enregistrons une belle affluence de clients français, ainsi que de la chaîne du Jura (La Chaux-de-Fonds, le Locle, etc.)

La clientèle du fitness est principalement régionale, alors que dix-huit clubs de hockey sont locataires de la patinoire, sans compter les camps d'entraînement de sociétés, en majorité alémaniques.

Les nuitées enregistrées aux dortoirs s'élèvent à quelque 6500, provenant de la Suisse entière. Durant une année, le CLFM enregistre le passage d'environ 200000 personnes.

Étes-vous satisfait des taux d'occupation de la patinoire et de la piscine?

Si la patinoire fonctionne à plein rendement, nous avons connu une baisse de fréquentation en piscine. Actuellement, L'apport de jeux pour enfants y remédie. Mais nous sommes tributaires du temps...

Dans quel état d'usure se trouvent les installations du CL?

Le CLFM vieillit bien! Nous attachons une grande importance à la maintenance des installations et y consacrons annuellement quelque 20000 francs.

Le CL occupe combien de personnes?

Actuellement, le restaurant emploie quinze collaborateurs, y compris les extras, tandis que dix employés et auxiliaires travaillent pour le CLFM. Nous occupons également une dizaine de personnes pour dispenser nos cours (natation, fitness, etc.).

Qu'en est-il de l'utilisation de la patinoire (et de sa légendaire fraîcheur!) en été? L'utilisation des patinoires, pas seulement

celle du CL, pose quelques problèmes en été,

en raison de l'absence de chauffage. Pour y remédier, nous nous penchons sérieusement sur ce problème, qui nécessitera certainement un investissement. Comment voyez-vous l'avenir financier du CL?

Actuellement, le déficit du CL est contenu et je ne pense pas que celui-ci va augmenter beaucoup. Dans vingt ans, il sera totalement amorti. Nous pouvons donc voir l'avenir avec sérénité. Cependant, nous ne sommes pas à l'abri d'une grosse casse (compresseur, moteur piscine, etc.), et il faut bien dire que nous n'avons pas de grandes réserves pour y faire face.

Après La Chaux-des-Breuleux, Les Bois?

Nous avons enregistré avec satisfaction l'entrée de La Chaux-des-Breuleux dans le cercle des communes membres et nous espérons que la commune des Bois viendra à fin juin compléter le cercle.

Je profite de rappeler que les ressortissants des communes membres peuvent obtenir jusqu'à 40% de rabais sur les entrées et que, d'autre part, les écoles des communes membres ont la gratuité des installations par planifications (7× en piscine et 3× en patinoire par année).

Traditionnellement, vous organisez, durant les fêtes de fin d'année, une manifestation importante (matche ou spectacle artistique de gala). Toutefois, l'engouement populaire est plutôt mitigé. Qu'en sera-t-il pour le futur?

Effectivement, ces spectacles de renommée nous coûtent cher et ne rencontrent pas le succès escompté. C'est regrettable et, il est vrai, ce genre de manifestation est dorénavant remis en question.

Merci Gino Croci. Nous formons nos vœux de plein succès pour les années à venir du Centre de loisirs des Franches-Montagnes. (pha)

PATINS - POTINS

La délégation romande présente à l'Assemblée Générale de la S.P.A.S. les 20 et 21 juin 1996 à Lugano, était représentée par Daniel PILLER de la Chaux-de-Fonds, Gino CROCI de Saignelégier, Claude-Alain HENRIOUD de Neuchâtel, Pierre GELMINI de Genève, René KUNZLE de Monthey et Pierre GUEISSAZ de Lausanne - Malley.

La délégation romande est intervenue systématiquement dans les débats pour souligner et préciser les interventions de notre association

Gino CROCI fête son dixième anniversaire en qualité de directeur au Centre de Loisirs des Franches-Montagnes. A l'heure du bilan il impressionne par son dynamisme, ses idées, son esprit créatif... Un exemple à suivre...

Le cours de maîtres de glace qui s'est déroulé à Saignelégier les 23 et 24 mai a démontré l'importance de ce type de formation et la nécessité de sa mise sur pied chaque année. L'abondance de "matière" nous oblige à reporter le compte-rendu du cours à une date ultérieure. Nous vous rappelons que vos commentaires, propositions, suggestions doivent être envoyés avant le 31 août 1996, à l'adresse suivante :

CENTRE INTERCOMMUNAL DE GLACE DE MALLEY S.A. Monsieur Roland BRIAND Chemin du Viaduc 14

1008 PRILLY

"POTINS - PATINS





PISTA DI GHIACCIO RESEGA-PORZA

Donnés essentieux nouveau Resega

1. Entrée principale

- Organization des deux entreés Sud-Nord et passage creé entre Patinoire 1 et Patinoire 2.
- Concept général des deux patinoires.

2. Halle principale niveau 1

- Halle, restaurant, toilettes et tribune Est.
- Patinoire principale avec secteurs assis (ca. 5'500) et debout (ca.2'500), accès spectateurs, accès jouerus, accès machine à surfacage et régie.

Hauteur sous les longerons: ml 12.00

Hauteur sous la voûté: ml 22.00

3. Halle niveau 2

- Bureaux et "sala stampa", toilettes.
- Tribune est superieure, secteur pour le public, journalistes, TV.

4. Niveau 0

- Secteur patinage: entrée, location patins, vestiaires.
- Secteur hockey: vestiaires, salles diverses.
- Entrée de service sud, parking de service sud, garage pour les machines à surfacage.

5. Niveau -1

Sous sol patinoire 2, garage pour 47 voitures, locaux tecniques.

Donnés tecniquies:

- Spectateurs assis:

5'500

- Spectateurs debout:

2'500

- Totale spectateurs:

8'000

- Coût globale:

ca. Fr. 21'000'000.--

- Volume total:

145'000 mc

PORTRAIT - MINUTE

Identité

Manuela BECUCCI

Age

52 ans

Fonction

Directrice de la Patinoire de Lugano

Principale qualité

Optimiste

Principal défaut

Faire trop confiance

Hobby + Sport

Voile et ski

Déteste

Egoïsme

Plus beau rêve

Voyager (Amérique du Sud)

Plus mauvais souvenir

Décès de son père

Plat préféré

Roastbeef et Gratin Dauphinois

Musique préférée

Classique "LISZT"

Lecture

Romans

Plus grande réalisation

Son Mariage

Le plus important

L'Estime

Plus grand projet

Contente d'avoir pu "vivre" avec le chantier de la Construction de la Patinoire et Lugano

ac la construction de la lacinotte et l

qui jouait en Championnat de LNA

PATINS - POTINS

Jean-Pierre GERBER a porté la flammme Olympique en direction d'Atlanta. Un souvenir inoubliable pour notre collègue de Leysin

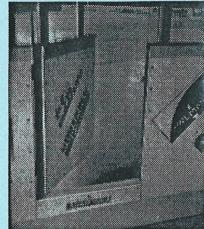
Le Centre Sportif de la Vallée de Joux invite tous les détenteurs de la carte "Identité APAR" à assister gratuitement aux matches de hockey qui se dérouleront du 22 au 26 août 1996. Bravo pour cette initiative appréciée et merci à nos amis et collèques de la Vallée de Joux

Rénald LOCCA, directeur du Centre Sportif de la Vallée de Joux vient d'obtenir le diplôme d'expert fédéral en tourisme décerné par le Département Fédéral de l'économie publique. En plus d'exigences spécifiques dans le domaine du tourisme, le candidat devait maîtriser l'anglais et deux langues nationales... Un grand coup de chapeau à notre ami Rénald et toutes nos félicitations pour cette performance qui sort de l'ordinaire

Manuela BECUCCI, directrice de la patinoire de Lugano (unique directrice en suisse ...), un accueil exemplaire lors de l'Assemblée Générale de la S.P.A.S., une passionnée qui nous donne envie de (re) découvrir le Tessin.
Un grand merci pour ton efficacité, et bonne chance à la Resega

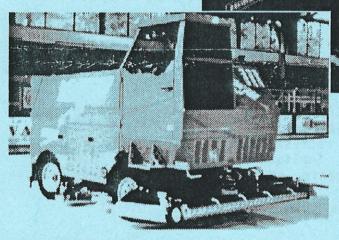
Tout pour votre patinoire...

Système complet de bandes avec portes, poutres, marquage des champs d'exercice en polyester



Service compétent

Nous sommes là pour vous lorsqu'il s'agît de réparations dans notre propre atelier ou d'un service de piquet chez vous.



La plus moderne et performante des lisseuses-surfaceuses du monde, la ZüKo WM 2300. Nous vous conseillons lors de l'achat d'une machine neuve ou d'occasion.



Donne à votre patinoire un polissage spécial: la fraiseuse à bandes ZüKo.



Vente et location de machines et accessoires. Demandez-nous aussi conseils sur notre système de réfrigération ainsi que la tuyauterie.

Le no 1 de la patinoire.

W. Zürcher Kommunal AG, 8620 Wetzikon, tél. 01/933 61 11, fax 01/933 61 13

PATINS - POTINS

Pour la première fois depuis très longtemps, la période allouée au déroulement de l'Assemblée Générale de la S.P.A.S. a été insuffisante... La raison : les romands ont pris souvent la parole pour expliquer, entre autre, la systématique mise en place avec la L.S.H.G. et les arbitres

L'A.P.A.R. va-t-elle se transformer en association de "golfeurs" ? A écouter Gino, Daniel, Claude-Alain et René Künzle, la réponse est plutôt positive. Ces passionnés de golf voulaient se mesurer à Lugano. Prochaine assemblée à proximité d'un terrain de golf!

René KUNZLE, patron de la patinoire couverte et halle polyvalente de Monthey était présent à Lugano. Ce représentant "politique" des patinoires s'est impliqué tout au long des débats pour soutenir et défendre les projets de l'A.P.A.R.
Merci René, pour ta participation et ton intérêt

Nos amis "maîtres de glace" de Monthey ont découvert pour la première fois les "Franches-Montagnes" mais pas Saignelégier. Arrivés à la douane française (!) ils se sont renseignés pour réaliser que le Centre de Loisirs était dépassé depuis longtemps...
Une escapade dans la nature, au milieu des chevaux et des vaches pour finalement rejoindre l'oasis de Gino. Ils ont promis de revenir dans le Jura. Gino fournira probablement la carte et la boussole!



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit extraordinaire de Fr. 3'050'000.pour le réaménagement et l'amélioration des infrastructures de la Patinoire des Mélèzes

(du 15 mai 1996)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez certainement toutes et tous, le Hockey-Club de La Chaux-de-Fonds a été promu en ligue nationale A à l'issue des play-offs de cette saison 95/96. Vous aurez pu constater lors des différentes manifestations, spontanées ou organisées, à quel point cette promotion a été ressentie avec fierté et passion par les habitants de notre Ville.

Nous pensons même que l'intérêt de la population et l'engouement suscité par cette accession au gotha du hockey helvétique sont plus marqués encore que lorsque le HCC a conquis son premier titre national et l'enthousiasme des Chaux-de-Fonniers rappelle celui de l'époque glorieuse 1968-1973 où il a obtenu six titres nationaux consécutifs.

Les retombées médiatiques ont été et seront également très importantes. Cet exploit a été salué comme il se doit par les télévisions, radios et journaux de toute la Suisse. Nous sommes persuadés que l'impact créé par le HCC est une excellente publicité pour l'image de la ville et de la région, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Il est également important que le H.C. La Chaux-de-Fonds devienne le Club de toute une région et que les sportifs de la totalité de l'Arc jurassien puissent se sentir concernés et assistent aux matches.

Aussi, afin de recevoir dignement et en toute sécurité les équipes et les nombreux spectateurs qui ne manqueront pas d'affluer une à deux fois par semaine dans notre cité, nous nous devons de moderniser et adapter nos installations.

A cet effet, une commission d'étude comprenant les représentants des clubs locataires, soit le HCC et le Club des patineurs, ainsi que les services communaux concernés a été mise sur pied dès le lendemain de la promotion du HCC, c'est-à-dire à fin mars, et un mandat a été confié à un architecte et un ingénieur.

De nombreuses séances ont eu lieu avec cette commission ainsi qu'avec l'architecte et l'ingénieur afin de mettre au point un projet susceptible de satisfaire tous les utilisateurs. Nous avons principalement demandé que la sécurité des circulations soit prise en compte, de même que les conditions sanitaires, ceci afin de respecter les règlements et consignes de la Ligue Suisse de hockey sur glace. Des installations sûres, confortables et fonctionnelles, mais non luxueuses, voilà ce que nous souhaitons avoir réussi à mettre au point.

Situation actuelle en matière d'utilisation de la patinoire

Inaugurée en décembre 1953, la patinoire des Mélèzes reçoit une couverture en 1969, ceci alors que le HCC est champion suisse et également en vue de l'organisation de matches des championnats du monde du groupe B de 1971.

En 1983, votre Conseil accordait un crédit extraordinaire de Fr. 700'000,-- pour la réalisation d'un nouveau toit, l'ancien n'étant plus étanche et présentant des signes prématurés d'affaiblissements.

En 1987, vous autorisiez la construction d'une patinoire ouverte et de locaux annexes, l'installation d'équipements, d'économie d'énergie ainsi que l'agrandissement de la buvette de la piscine-patinoire pour Fr. 3,9 millions. En 1990, dans le cadre d'un crédit de Fr. 2'450'000,-- pour la rénovation des installations de la piscine des Mélèzes, vous avez accepté le changement de l'éclairage, la sonorisation ainsi que divers travaux pour l'amélioration de la sécurité à la patinoire.

Ces différents équipements ont largement répondu à notre attente et à celles du public en général. Preuve en est l'importante fréquentation des installations du complexe des Mélèzes.

Description du projet général

Confié à des mandataires privés, l'étude du projet menée par la commission mentionnée ci-dessus, en collaboration avec les services communaux de même qu'avec les représentants des moyens audiovisuels, a abouti à une situation grandement améliorée pour ces médias qui pourront ainsi répercuter une image plus attractive de notre cité.

Les accès, entrées, sorties et issues de secours ont été totalement revus et offriront une bien meilleure accessibilité lors des manifestations. Les issues de secours ont été augmentées: elles permettront, en cas de problème, de diminuer le temps nécessaire à une évacuation d'urgence de la totalité des spectateurs, qui pourra se faire en moins de 10 minutes.

En ce qui concerne la vente des billets et abonnements, des caisses sont prévues, disposées sous une marquise couvrant toute la longueur de la façade Est sans modification de la largeur du trottoir. Les conditions de desserte des transports publics seront ainsi améliorées.

Les installations sanitaires, W.C. hommes et femmes, qui étaient en nombre relativement restreint, seront augmentées de la manière suivante: + 15 urinoirs et + 15 W.C. Les groupes W.C. à l'usage des locaux de presse et les W.C. existants dans les vestiaires de la piscine ainsi que sous les gradins Ouest, de même que les W.C. publics extérieurs, n'ont pas été pris en compte dans ces chiffres. Des W.C. pour handicapés seront à disposition à proximité de l'emplacement qui leur sera réservé.

Les vestiaires des équipes du Club et des visiteurs seront redimensionnés selon les exigences actuelles. Nous profiterons également de ces modifications pour créer un vestiaire pour les entraîneurs juniors qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à ce jour.

La tribune places assises située à l'Ouest sera étendue sur les côtés Nord et Sud et sera avancée afin de dégager au-dessous une surface de « pas perdus » et de locaux qui seront mis à disposition des clubs locataires. Cette tribune sera complétée d'une construction en encorbellement côté Sud à l'usage de places assises. Ces dispositions permettront de porter la capacité de places assises à 1070 contre 650 actuellement.

Ces places seront aménagées avec des sièges individuels plus confortables et ils égaieront, par le choix des couleurs, l'ambiance à l'intérieur de la halle de glace. L'accès à la totalité des places assises sera possible par un couloir et un escalier avec une liaison directe prévue depuis l'entrée côté rue de la Reuse et

la desserte actuelle sera maintenue depuis le hall d'accueil. Une nouvelle issue de secours débouchant par un escalier sur l'esplanade située entre les deux pistes de glace permettra de garantir la sécurité de l'ensemble des places.

En ce qui concerne les places debout, le gradin Est sera complété au Nord et au Sud et les accès et sorties seront totalement redimensionnés. Pour le pourtour de la piste, quelques aménagements permettront d'en augmenter l'accessibilité et la capacité. Toutes ces dispositions, liées à une légère augmentation des gradins, offriront des places confortables pour accueillir 5930 spectateurs, ce qui portera la capacité totale de la patinoire à 7000 places (actuellement 6100).

A titre de comparaison, la construction d'une nouvelle patinoire avec une capacité de 6000 à 7000 spectateurs reviendrait actuellement à environ 20 millions de francs.

L'intérieur de la halle et les structures d'accueil, hormis la buvette actuelle, seront embellis par des couleurs et une signalisation basées sur les couleurs des armoiries de notre cité. L'ancien bâtiment à l'angle Nord doit être démoli afin de pouvoir reconstruire à cet endroit un garage double, le garage actuel étant trop exigu. Cette démolition nous permettra ainsi d'aménager au 1er étage une salle à l'usage de la presse, salle qui fait actuellement défaut et qui pourra également être utilisée à d'autres fins par les clubs locataires.

Ce complément d'équipement disposera d'un groupe sanitaire indépendant et sera desservi par un escalier direct offrant une liaison de l'extérieur aux cabines de presse et télévision existantes sur le gradin Est, ceci en dehors des circuits spectateurs.

Le tableau de chronométrage, qui est en fonction depuis plus de 15 ans sera remplacé par une installation centrale à 4 faces. Ainsi, le confort des spectateurs, journalistes et téléspectateurs en sera accru.

Le Conseil communal est persuadé que l'ensemble de ces dispositions permettra, au travers des images, des paroles et des écrits des médias, de diffuser hors de notre région une image progressiste et dynamique de notre Ville.

Urgence de la réalisation

Dans une première phase, notre Conseil s'est interrogé afin de savoir s'il ne serait pas adéquat de faire usage de la clause d'urgence prévue à l'article 67 du Règlement général de commune du 28 septembre 1994 en ce qui concerne l'ensemble des travaux projetés.

Après avoir examiné la question, il a constaté que cette procédure, qui doit rester exceptionnelle, impliquerait le risque d'un recours au Tribunal fédéral pour violation des droits politiques, du fait que l'arrêté est soustrait au référendum. Il a donc décidé de renoncer à une clause d'urgence générale qui pourrait, en cas de recours, aboutir à un blocage du projet.

En accord avec le Service des communes, nous vous proposons dès lors d'introduire dans l'arrêté que vous aurez à voter un article 5 autorisant le Conseil communal à entamer immédiatement les travaux indispensables sur le plan de la sécurité, notamment ceux exigés par la Ligue suisse de hockey sur glace, travaux qui seront munis de la clause d'urgence. Cela signifie qu'avant de procéder au vote d'ensemble de cet arrêté, l'article 5 devra faire l'objet d'un scrutin particulier, puisqu'il est prévu tant par la législation et la réglementation cantonales que par l'article 67 de notre Règlement général que cette clause doit réunir la majorité des 2/3 des personnes participant à la votation. En effet, étant donné que le premier match du championnat se déroulera le 21 septembre, il nous est indispensable de pouvoir débuter les travaux liés à la sécurité dès le lendemain de votre décision, que nous espérons positive. Nous relèverons que la procédure ordinaire appliquée à cet objet signifierait que la publication de l'arrêté ne pourrait avoir lieu, au plus tôt, que dans la Feuille officielle du mercredi 5 juin, le délai référendaire de 30 jours échéant ainsi le 5 juillet seulement. Cette date est manifestement trop tardive pour commencer l'ensemble des travaux au vu de la date du premier match et compte tenu du fait que de nombreuses entreprises ferment pendant 2 à 3 semaines en juillet et août.

Devis général CFC

Sur la base des plans, les bureaux d'ingénieurs et architectes ont établi l'estimation des coûts des travaux. Ces derniers feront l'objet de soumissions publiques et le devis s'établit de la manière suivante:

101	Relevés existants	Fr.	15 000
112	Démolitions	Fr.	50 200
113	Démontages	Fr.	20 000
130	Installation de chantier	Fr.	35 000
211-3	Fouilles en rigoles	Fr.	20 000
211-4	Canalisations	Fr.	15 000
211-5	Béton armé	Fr.	100 000
211-6	Maçonnerie	Fr.	135 000
213	Construction métallique	Fr.	280 000

214	Construction en bois	Fr.	180 000
217	Façades tôles, marquise	Fr.	76 200
221	Fenêtres, portes	Fr.	170 000
222	Ferblanterie	Fr.	26 000
223	Paratonnerre	Fr.	2 700
225	Etanchéité de toiture	Fr.	22 000
230	Installation électrique	Fr.	200 000
243	Installation chauffage	Fr.	70 000
244	Installation ventilation	Fr.	90 000
250	Installation sanitaire	Fr.	180 000
261	Monte-charge	Fr.	115 000
272	Serrurerie	Fr.	170 000
273	Menuiserie	Fr.	95 000
276	Stores	Fr.	4 000
281	Revêtements des sols	Fr.	27 900
282	Revêtements des parois	Fr.	24 000
283	Revêtements des plafonds	Fr.	4 000
285	Peinture, embellissement	Fr.	90 000
287	Nettoyages	Fr.	3 000
411	Gradin inférieur nord-est	Fr.	30 000
434	Trottoir est	Fr.	25 000
		Fr.	2 275 000
291	Honoraires architecte	Fr.	230 000
292	Honoraires ingénieur civil	Fr.	75 000
293	Honoraires ingénieurs CVSE	Fr.	85 000
3	Equipements d exploitation	Fr.	236 500
524	Héliographies	Fr.	30 000
		Fr.	2 931 500
	et escomptes sur travaux		
5% de	Fr. 2'275'000	Fr.	113 750
		Fr.	2 817 750
+ TVA 6,5	% de Fr. 2'850'000	Fr.	185 250
		Fr.	3 003 000
Divers et i	mprévus	<u>Fr.</u>	47 000
Coût Total		Fr.	3 050 000

En conclusion, nous estimons que le projet, qui a été élaboré dans des délais extrêmement courts, donc dans des conditions difficiles, permet d'améliorer sensiblement les équipements à disposition. La ville de La Chaux-de-Fonds bénéficiera ainsi d'une patinoire et d'infrastructures d'accueil adaptées sur tous les plans aux exigences d'un club de LNA, qui de plus permettront de favoriser d'autres types de manifestations, telles que des galas de patinage

artistique. Grâce à ces nouvelles installations et aux travaux de réaménagement qui seront entrepris, le complexe des Mélèzes permettra de satisfaire les besoins des clubs et de la population dans la même mesure qu'une nouvelle patinoire.

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez à ce rapport et de votre compréhension quant à la nécessité de l'adopter en urgence et c'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à voter l'arrêté ci-dessous:

LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal arrête:

Article premier.- Un crédit d'investissement de Fr. 3'050'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection de la patinoire des Mélèzes.

<u>Article 2.-</u> Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires à cet investissement.

<u>Article 3.-</u> Les éventuelles subventions accordées par la Confédération et le Canton seront portées en déduction du montant de l'investissement.

<u>Article 4.-</u> L'investissement sera amorti au taux moyen de 5% au chapitre 523.331.10 du compte de fonctionnement.

<u>Article 5.-</u> ¹ Le présent arrêté est muni de la clause d'urgence s'agissant des travaux indispensables sur le plan de la sécurité.

² Le Conseil communal est autorisé à entreprendre lesdits travaux dès le vote du présent arrêté.

<u>Article 6.-</u> Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire:

Le Président: Chs Augsburger

C. Stähli-Wolf

AINSI PARLA SCHMALZ

D'André Gide à Charles Barkley



Il n'est pas indispensable d'être une lumière pour comprendre que, dans un match de basket, il y a, par définition, un gagnant et un perdant.

Ou peut-être est-ce indispensable?

Schmalz

Comme je l'ai déjà dit, c'est André Gide qui disait: «Tout a déjà été dit, mais tant que personne n'écoute, ça ne fait pas de mal de répéter les choses.» Ou, en tout cas, c'est ce que je crois qu'on m'a dit qu'il a dit.

Je vais donc répéter ce que j'ai déjà dit, mais je vais le faire dire par une bouche bien plus large que la mienne, celle de Charles Barkley, mégastar. Alors que les Phoenix Suns venaient de perdre les deux premiers matches de la finale de la NBA contre Michael Jordan et les Chicago Bulls, Barkley a parlé à la presse

comme Jésus à ses disciples. La presse et le monde ont-ils assez de matière grise pour entendre? J'en doute. Mais répétons donc encore une fois.

«Si vous n'êtes pas à nos côtés pour le meilleur et pour le pire, nous ne voulons pas de vous. Vous vous prétendez nos amis uniquement quand nous faisons du bon boulot. Quand nous gagnons, on nous porte aux nues. Mais quand les choses ne vont pas comme il faudrait, tout le monde se détourne de nous. C'est pourquoi je roule pour moi et je ne m'attache à personne.

»Vous voyez, je fais en sorte de garder mes distances. Les gens se fichent pas mal de nous, joueurs; quand je gagne, ils m'aiment; mais quand je perds, ils ne se gênent pas pour me tailler un costard.

»Je n'ai jamais joué dans un match aussi fou que le deuxième. J'en étais arrivé au point où ça m'était égal de savoir qui gagnerait ou qui perdrait. Je ne pense pas comme tous les autres. Il ne s'agit pas seulement de victoires. Il s'agit de faire le mieux possible. C'est une défaite décevante, mais le soleil se lèvera demain matin.

»Le basket n'est pas la chose la plus importante de ma vie. Je vous assure que je ne vais pas m'ouvrir les veines si nous perdons. Je fais juste en sorte que ma femme et ma fille ne manquent de rien.»

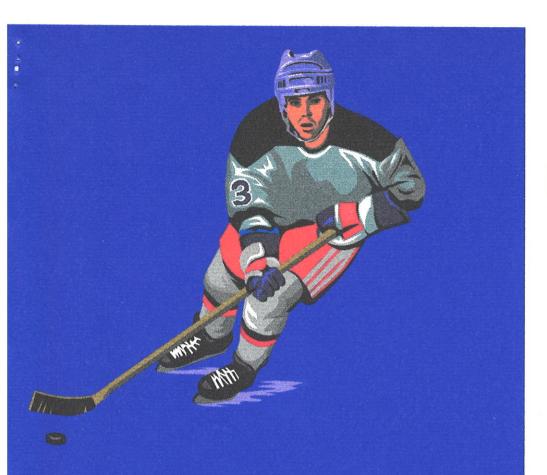
Amen Charles.

Le soleil s'est levé le lendemain matin.

Et les imbéciles continueront à siffler la prochaine fois que «leur équipe» sera du mauvais côté du score.

Les imbéciles continueront...

Jon Ferguson 🗆



repelec moteurs s.a.

Un partenaire efficace au service des patinoires

Moteurs électriques

Pompes

Démarreurs

Variateurs

Groupes électrogènes

Réducteurs

En stock à Lutry

Repelec Moteurs SA s'occupe de l'entretien, du bobinage et de la vente de machines électriques.

Pour éviter les arrêts de fabrication, nous proposons des contrôles périodiques. Il s'agit de mesures prises chez vous pendant la marche. Leur évaluation permet de prévoir le 90% des pannes.

Nous vous assistons volontiers pour des calculs de démarrage ou pour le choix du moteur adapté à votre installation. Sur demande, nous sommes également présents lors de la mise en service.

Repelec Moteurs SA

1095 Lutry

Tél: 021/791 45 75 Fax: 021/791 12 47